

**A l'attention des Présidentes et Présidents de Département
A l'attention de Présidents de Région
A l'attention des Responsables Administratives et Administratifs**

Le 20 janvier 2021



Objet : Les restaurants et les entreprises du bâtiment



Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Chers Amis,



En décembre 2020, l'UMIH avait vivement réagi lorsque le Gouvernement avait annoncé la mise à disposition de salles polyvalentes pour la pause déjeuner des salariés du secteur du BTP. Nous avons dénoncé, ni plus ni moins, une installation par l'Etat de restaurants clandestins.



Depuis, plusieurs d'entre vous ont été sollicités par leur Préfet pour organiser l'ouverture de nos restaurants en les destinant aux ouvriers en bâtiment présents sur les chantiers.

Certains départements, la Creuse en tête, ont déjà finalisé une convention avec leur préfecture, la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) ou encore la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et ainsi permettent aux restaurateurs du territoire de retrouver une clientèle et une activité. Ces restaurants appliquent le protocole sanitaire travaillé pour la restauration commerciale.



Au-delà d'une reprise d'activité et d'un contact avec les clients retrouvés, nous y voyons une autre raison à vous encourager à suivre cette dynamique ; c'est la démonstration absolue que notre protocole sanitaire garantit la sécurité de nos salariés et de nos clients. Le Gouvernement devra se rendre compte que nos établissements ne sont pas des propagateurs du virus covid-19.



Bien cordialement,



Roland HEGUY
Président Confédéral de l'UMIH



Hubert JAN
Président UMIH Restauration

